



Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales est un droit et un devoir.

Les demandes d'inscriptions sont reçues du 2 janvier 2019 au 7 février 2020.

Pièces à fournir :

- ▶ Une pièce d'identité (CNI ou passeport) en cours de validité justifiant de la nationalité française du demandeur ou de la nationalité européenne pour les ressortissants européens
- ▶ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'intéressé (facture EDF, facture de téléphone fixe, avis d'imposition récent, etc.)
Pour les personnes hébergées : fournir une attestation d'hébergement sur l'honneur ainsi qu'une copie de la pièce d'identité de la personne qui héberge.

Pour les changements d'adresse à l'intérieur de la commune, fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Les inscriptions et les changements d'adresse sur les listes électorales se prennent toute l'année.

Si vous quittez définitivement la commune, vous devez vous rendre à la mairie de votre nouvelle résidence pour effectuer votre nouvelle inscription et ce du 2 janvier 2019 au 7 février 2020 pour être pris en compte avant les prochaines élections municipales.

Les jeunes qui auront 18 ans jusqu'au 28 février 2019 sont inscrits d'office sur les listes électorales seulement s'ils se sont fait recenser à l'âge de 16 ans dans leur commune.

À toutes fins utiles, nous leur conseillons de bien vouloir s'en assurer auprès de nos services, soit en se déplaçant en mairie, soit en téléphonant au 01 41 70 88 27 35.

ALLER PLUS LOIN

SUR INTERNET

- ▶ Inscription sur les listes électorales



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3, PL. FRANÇOIS-MITERRAND - B.P. 56 - 93891
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43